

RÈGLES ADMINISTRATIVES - COURS DE VÉLO DE MONTAGNE (PRIVÉ)

INSCRIPTION

- Aucune place n'est mise de côté sans paiement.
- Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription via la boutique en ligne.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- À tout moment, un employé du GPAT peut faire une vérification de preuve de résidence. S'il y a constat qu'il y a une fausse déclaration sur le lieu de résidence, des frais excédentaires de 15% de la facture seront imposés.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu d'inscription. Celui-ci confirme le statut d'inscription et fournit les informations pertinentes en lien avec le cours.
- Suite à une modification de votre inscription, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Le participant doit avoir atteint l'âge requis lorsque son cours aura lieu (au moins 5 ans).
- Le paiement des réservations des cours de vélo de montagne se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone.
- Aucun cours de vélo de montagne ne sera vendu sur place. Si vous avez de la misère avec la plateforme en ligne, vous pouvez toujours nous appeler au 450 471-1933,
- Les inscriptions aux cours sont disponibles jusqu'à 48h avant le début de ces derniers.

ÉQUIPEMENTS REQUIS

- Un vélo de montagne à vitesse (5-6 vitesses minimum), un casque et une bouteille d'eau (le vélo doit posséder un support pour mettre la bouteille d'eau).
- Il est de la responsabilité des parents de faire vérifier le vélo avant les cours afin d'avoir un vélo en bon état de fonctionner.

HORAIRE DES COURS

- Les cours de vélo de montagne privés sont donnés en fonction des plages horaires disponibles.
- Advenant qu'il y ait des orages, les cours seront reportés à une date ultérieure. Dans le doute, communiquez avec nous au 450-471-1933 poste 0, regardez sur notre page Facebook de la Côte Boisée ou consultez vos courriels.

REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT

- Aucun remboursement ne sera accordé après le début du cours.
- Vous pouvez reporter un cours au maximum 48 heures avant ce dernier. À moins de 48 heures, vous ne pouvez pas reporter un cours, sauf sous situation exceptionnelle.
- Vous pouvez annuler un cours à l'unité au maximum 48 heures avant ce dernier. Des frais administratifs de 25\$ seront déduits du montant remboursé suite à l'annulation. Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation demandée dans les 48 heures précédant le cours.
- Si vous annulez pour des raisons de santé (autre que la Covid-19), sur présentation d'un billet médical, nous vous rembourserons, moins 25\$ de frais administratifs.
- Dans le cas d'un remboursement, celui-ci sera fait directement sur la carte utilisée pour faire le paiement en ligne. Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est présent avant que vous puissiez voir le montant sur votre carte de crédit.
- Le GPAT se réserve le droit d'annuler les cours et de fermer ses infrastructures à cause d'orages. Si une telle situation survient, le cours pourra être remboursé sans frais ou reporté à une date ultérieure.
- Le participant a la responsabilité de s'assurer de la tenue du cours, via le site web, la page Facebook du GPAT ou en vérifiant ses courriels. En cas d'annulation, veuillez contacter le GPAT afin de reporter le cours à une date ultérieure.
- Le GPAT se réserve le droit d'annuler ses cours à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Dans le cas échéant, aucuns frais administratifs ne seront retenus.
- Si vous souhaitez annuler votre cours pour une des raisons en lien avec la Covid-19 un report sera offert. Chaque situation sera gérée au cas par cas.

- Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.
- Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

État de santé et particularités

-Il est de la responsabilité du participant ou de ses parents de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des cours auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant l'activité.

-Les participants ou leurs parents sont invités à souscrire à une police d'assurance contre les accidents.

-Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique de l'activité.

Condition physique des enfants

-Prenez note que pour vous prévaloir du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, il vous faudra conserver vos reçus. Pour en savoir plus sur le crédit et votre éligibilité, nous vous invitons à consulter le site web www.cra-arc.gc.ca ou à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada.